

Convention de diffusion du film "Ma Dysf rence"

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES D LIB RATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif l gal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de pr sents : 28
Nombre de votants : 37*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est r uni au lieu ordinaire de ses s ances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la pr sidence de Monsieur S bastien JUMEL, Maire.

Sont pr sents : M. JUMEL S bastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (  partir de la question n  27), M. WEISZ Fr d ric (  partir de la question n  9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Fr d ric (de la question n  1   la question n  51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE Fran ois, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Jo l, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER V ronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (  partir de la question n  39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER Andr , Mme OUVRY Annie (  partir de la question n  12), M. BAZIN Jean (de la question n  14   la question n  62 et pour la question n  12 pr sent e apr s la question n  14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n  1   la question n  51).

Sont absents et excus s : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n  1   la question n  26), M. WEISZ Fr d ric (de la question n  1   la question n  8), M. ELOY Fr d ric (de la question n  52   la question n  62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Micka l, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n  1   la question n  38), Mme THETIOT Dani le, Mme OUVRY Annie (de la question n  1   la question n  11), M. BAZIN Jean (de la question n  1   la question n  14 hormis la question n  12), M. PESTRINAUX G rard.

Pouvoirs ont  t  donn s par : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle   Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n  1   la question n  26), M. WEISZ Fr d ric   M. BUSSY Florent (de la question n  1   la question n  8), M. ELOY Fr d ric   M. LEFEBVRE Fran ois (de la question n  52   la question n  62), M. DESMAREST Luc   M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita   Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Micka l   M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice   M. JUMEL S bastien, Mme ANGER Elodie   Mme AUDIGOU Sabine (de la question n  1   la question n  38), Mme THETIOT Dani le   M. GAUTIER Andr , Mme JEANVOINE Sandra   M. BREBION Bernard (de la question n  52   la question n  62), M. PESTRINAUX G rard   Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum  tant atteint, le Conseil Municipal peut valablement d lib rer.

Secr taire de s ance : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire, expose que les ateliers multimédias du service communication de la Ville de Dieppe se sont investis dans la réalisation d'une série de reportages et d'entretiens filmés portant sur les difficultés d'apprentissage des enfants « dys ». Par dys, on qualifie les troubles qui affectent les apprentissages de l'enfant et se traduisent à l'école par des difficultés lorsqu'il faut écrire ou calculer : dyslexie et dysorthographe ou dyscalculie.

L'objectif était de produire une enquête de format long, qui permette de sensibiliser le grand public et les intervenants éducatifs aux problèmes d'apprentissage rencontrés par les enfants « dys ».

Ce travail a été mené en collaboration étroite avec l'association dieppoise GPS des Dys, qui a été un interlocuteur privilégié et incontournable entre les familles des enfants et l'équipe technique de réalisation. GPS des Dys a aussi participé pleinement au montage du film.

Le film réalisé et monté dure 48 minutes. Il s'intitule Ma Dysférence. Il a été présenté aux personnes interviewées, à leur famille qui ont donné un accord écrit à sa diffusion. Il a également été projeté en séance publique lors la Journée des dys d'octobre dernier. Il s'agit d'un document exceptionnel par la qualité des témoignages qu'il suscite et le regard qu'il pose sur les difficultés d'apprentissage. Il est vecteur d'émotion mais surtout de prise de conscience et d'envie d'agir. Sa diffusion doit donc être favorisée par la Ville au regard de ses missions éducatives, comme par GPS des Dys, qui intervient régulièrement dans les écoles, en lien avec l'Éducation Nationale.

Pour garantir la diffusion du film sur différents supports et en différents lieux, la Ville de Dieppe et l'association GPS des Dys ont établi un projet de convention qui stipule les droits et obligations des deux parties prenantes dans la réalisation du film.

Cette convention signée, la diffusion du film par chacune des parties pourra débuter. Il sera diffusé notamment sur le site internet municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 2121-29,

Considérant :

- le projet de convention présenté pour la diffusion du film "Ma Dysférance",
- l'avis formulé par la commission n° 2 réunie le 23 juin 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--